

Nouvelles de l'association AMETIST pour la défense des enfants cancéreux



Association AMETIST Retrouver la liberté de soigner et d'être soigné

Le 9 septembre 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers amis, chers parents, chers adhérents

Pendant ces deux années et demie de vie hors du réel, les membres de l'association Ametist disponibles ont tenté de poursuivre les buts de nos combats communs en informant le plus souvent directement par email et/ou téléphone les parents et patients en déshérence, ne sachant plus à qui s'adresser. Nous avons dû adresser quelques patients à l'étranger pour avoir d'autres avis thérapeutiques et en particulier éviter une amputation.

Mme Line Patras, notre présidente depuis 2019 a, en particulier, beaucoup parlé et discuté avec les parents ainsi que nos secrétaires, trésorière, et médecins conseillers fort sollicités par la pub médiatique sur le covid et le traitement de leurs enfants et adolescents.

Nous écrivions en 2019 que le combat que mène AMETIST depuis sa création en 1990 pour la liberté de soigner en oncologie pédiatrique est de plus en plus d'actualité, car le monopole de traitement instauré par les plans cancer successifs (depuis 2003) rend encore plus difficile pour les médecins de choisir pour leur patient un *traitement individualisé en fonction des données actuelles de la science* et pour les malades d'obtenir un véritable choix entre les schémas éprouvés, et les traitements basés sur la recherche et les nouvelles molécules..

Les établissements et les médecins sont soumis aux autorisations des agences régionales de santé dont le pouvoir s'est raffermi depuis 2009 et certains praticiens compétents et expérimentés se voient interdits d'opérer les enfants ou de les traiter par radiothérapie, alors que c'était leur pratique depuis de nombreuses années. S'en suivent des pertes de chances en chirurgie conservatrice dans les cancers osseux entre autres, comme en chimiothérapie. Ces autorisations s'imposent à tous les établissements qu'ils soient publics

ou privés, conventionnés ou non. Cette autorisation ne s'obtient que s'ils appliquent chez la majorité des malades les « protocoles » imposés par l'institut du cancer.

« Quel drame de savoir que des possibilités existent et de ne pas y avoir accès alors que les résultats sont là des décennies plus tard sous forme de témoignages d'anciens patients ayant à l'époque pu échapper au chemin tracé imposé. Ils ont pu sauver leur membre et leur vie grâce à des traitements haute couture adaptés de très près à chacun ».

Tout cela reste plus que jamais vrai, car comme nous l'avons tous vécu depuis février 2020 les médecins ont de moins en moins le droit de choisir le traitement le plus efficace pour leurs patients, le conseil de l'ordre poursuivant de plus en plus ceux qui ne suivent pas rigoureusement la doxa gouvernementale.

Notre combat se poursuit plus que jamais afin que chaque médecin dans toute structure puisse avoir la liberté d'utiliser des traitements éprouvés publiés si c'est le choix éclairé des parents.

Malheureusement d'autres obligations existent et/ou menacent nos enfants. *La volonté ouverte de nos gouvernants d'imposer l'injection génique expérimentale anticovid aux enfants y compris les plus jeunes est combattue par de nombreux collectifs de parents auxquels nous apportons notre aide. Nous avons participé à des campagnes d'information sur le mésusage du masque et ses dangers et sur les dramatiques effets secondaires des pseudovax chez les jeunes, pourtant à risque zéro du covid et ne transmettant pas le virus, donc chez lesquels l'injection est à bénéfice zéro et à risques importants (myocardites, troubles menstruels, maladie auto-immune, lymphomes, etc.).*

Grâce à un gros don ciblé d'une de nos bénévoles nous avons pu distribuer le livre *« les enfants sacrifiés du covid »*, Éditions Fauves de G et N Delépine, à de nombreux députés et sénateurs, élus, par courrier en juillet 2022 et par rencontre directe avec d'autres membres de l'association dans diverses régions de France, le livre permettant d'amorcer le dialogue.

Le projet de loi visant à imposer la vaccination par Gardasil aux filles et garçons, alors que les résultats sont inquiétants, est un exemple du poids des autorités sur notre santé et notre libre arbitre. *Sur les plans administratif et judiciaire, l'association se bat en France et en Europe pour faire valoir les droits des patients et des médecins.*

Ainsi, AMETIST continue à combattre pour que les enfants soient soignés en fonction des progrès réels, prouvés de la science. Nous continuons inlassablement à informer à travers les différentes conférences et réponses individuelles nombreuses par mail ou téléphone ou posées à travers les réseaux (<https://association.ametist.org/> et Facebook AMETIST).

Nous avons besoin de vous, de votre mobilisation auprès de vos amis, et connaissances, et de votre soutien financier, aussi petit soit-il en ces temps difficiles. Soutenez-nous en adhérant à l'association, en la faisant connaître, en nous donnant les moyens de faire les recours juridiques qui feront bouger les choses, et d'aider les familles dont les enfants sont touchés à trouver des solutions pour avoir droit aux traitements éprouvés.

La présidente Line Turco-Patras et le bureau

BON DE SOUTIEN 2022 à découper et à joindre à votre envoiEuros

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :EMAIL :

Par chèque à l'ordre d'AMETIST Ou paiement par PAYPAL sur notre site <http://www.ametist.org> Vous pouvez déduire 66% du montant de votre don de votre impôt sur le revenu Reçu fiscal adressé sur demande à préciser sur ce bon

Pour que nos actions puissent continuer, merci de votre aide. MERCI de diffuser le message et de relayer l'information

AMETIST Bat C, 50 bis Avenue de la République 93190 LIVRY GARGAN

Mail de la présidente : lt4@live.fr

AMETIST-bon-de-soutien-10-SEPT-22Télécharger